



COMITÉ RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE DE
PENTATHLON MODERNE

Règlement sportif

Championnat Nouvelle Aquitaine Open

Course d'Obstacle

Art. 1 – Organisateur

La compétition est organisée par **Insane Sport Event** (association loi 1901, inscrite au journal officiel sous le numéro W175004734).

Vous pouvez contacter l'organisateur par mail à l'adresse **insanesportevent@gmail.com**

Art. 2 – Date et lieu

La compétition aura lieu le dimanche 2 mars, sur le terrain d'entraînement de l'équipe Insane Legends, rue du Muguet, 17510 Fontaine-Chalendray

Art.3 – Déroulement de la journée

3.1. Programme :

- Accueil / dossards / briefing, 8h30 - 9h15
- Essais libre et séries U11 – U13, 50m, 9h15 – 10h00
- Essais libres et séries parcours 70m sprint, 10h00 - 11h00
- Poursuite (U11 - U13) 2x300m & 3x300m, 11h00 – 11h15
- Poursuite (U15 – U17) 3x600m, 11h15 - 11h30
- CLM (U19 – M60) 3x600m, 11h30 - 12h
- Pause déjeuner 12h00 – 13h00
- Poursuite 10km, 13h00 – 15h00
- Rangement du site, 15h00 - 15h30
- Remise des récompenses, pot de l'amitié, 15h30

3.2. Généralité :

Le championnat se déroule sur un **format combiné** :

- **U19 à M60 - Sprint (70m) + CLM (3x 600m) + Poursuite (10km).**
- **U15 & U17 – Sprint (70m) + Poursuite (3x 600m)**
- **U13 – Sprint (50m) + Poursuite (3x 300m)**
- **U11 – Sprint (50m) + Poursuite (2x 300m)**

Chaque épreuve ne pouvant être courue séparément.

S'il y a moins de trois athlètes inscrits dans une catégorie, ces athlètes seront automatiquement surclassés.

Les temps des deux premières épreuves (U19 à M60) ou de la première épreuve (U11 à U17) sont transposés en handicap temps pour le départ de la Poursuite.

L'ordre d'arrivée à l'issue de la Poursuite constitue le classement définitif.

- **Épreuve 1, Sprint** : un passage chronométré sur le parcours obstacles 70m. Suivant règlement UIPM. Le résultat de cette épreuve est transposé en handicap temps pour le départ de la Poursuite, chaque secondes d'écart au Sprint valant trois secondes de handicap temps, dans la limite des temps prévus en cas d'élimination. En cas de double échec sur un obstacle, l'athlète est éliminé, et reçoit un handicap temps suivant sa catégorie : U11/U13 = 1 minutes, U15/U17 = 2 minutes, U19-M60 = 5 minutes.
- **Épreuve 2, contre la montre (U19 – M60), 1,8km (3x 600m + obstacles)** : les départs sont donnés en individuel, toutes les 30 secondes, dans l'ordre du classement du sprint. Chaque seconde d'écart sur cette épreuve est convertie en 1/2 seconde de handicap temps.
- **Épreuve 2, Poursuite (U11 à U17), 2x300m / 3x300m / 3x600m + obstacles** : Les départs sont donnés suivant le handicap temps de la première épreuve (maximum U11/U13=1' - U15/17=2'). Le classement de cette épreuve s'effectue dans l'ordre d'arrivée.
- **Épreuve 3, Poursuite : course de 10km, 4 boucles de 2500m (Backyard) + obstacles**. Les départs sont donnés suivant la somme des handicap temps des deux premières épreuves. Tout athlète ayant plus d'un tour de retard au passage du point de départ / arrivée est éliminé et doit quitter le circuit. Le classement de cette épreuve s'effectue dans l'ordre d'arrivée, puis ordre d'élimination le cas échéant.

Titres délivrés: Il sera délivré le titre de champion de Nouvelle Aquitaine par catégorie, si au moins 3 personnes de la même catégorie participent.

Femmes et hommes, des catégories U11 à Master 60+.

Des athlètes non licenciés, de toutes régions / pays, pourront participer, sans pouvoir prétendre aux titres.

Les titres seront décernés aux athlètes licenciés dans un club de la région Nouvelle Aquitaine (à retrouver sur le site FFPM).

Règles sur les obstacles :

- Hormis pour le format 70m (règlement UIPM), les obstacles sont sur le même principe de règlement que le laser run : vous pouvez poursuivre votre course après avoir franchit l'obstacle, ou bien au maximum 50 secondes après le début de votre première tentative (tentative = s'engager significativement sur l'obstacle, franchir le point de départ, à l'appréciation des arbitres).
- Une liste exhaustive des obstacles sera publiée pour en décrire le principe et les règles.
- Types d'obstacles : franchissements (palissades, grimpé corde, planche militaire), force (portés, tiré), équilibre, suspension (monkey bar, anneaux)... Du fait du système de pénalité, aucun obstacle n'est obligatoire en franchissement.

Chaque club doit occuper au minimum un poste d'arbitre sur l'ensemble des épreuves de la compétition (impossibilité à justifier auprès de l'organisateur).

Art.4 – Inscription

4.1. Les inscriptions :

Elles se font prioritairement en ligne, sur la plateforme d'inscription Helloasso, à partir de janvier 2025.

Le lien d'inscription figure sur le site www.insanerace.fr, rubrique « compétitions ».

Inscription possible par mail (insanesportevent@gmail.com) et sur place.

4.2. Tarifs :

Inscription possible uniquement pour le combiné, il n'est pas possible de s'inscrire séparément à une, ou deux, des trois épreuves.

- Licencié – 10€, réservé exclusivement aux licenciés pentathlon moderne, avec **licence triathlon minimum** (exclu licence LR).
Toute personne prenant ce tarif sans pouvoir justifier des conditions demandées devra régulariser son inscription pour être autorisé à participer.
- Open (non licencié) – 30€ **Fournir obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique de « tous sports » ou « pentathlon » en compétition.**

Art.5 – Assurance

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile, souscrite pour la durée de l'épreuve auprès de SMACL Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation physique insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

L'utilisation du matériel mis à disposition doit se faire suivant les prescriptions du règlement obstacle, sans en déroger (notamment une seule personne engagée par ligne sur les structures); l'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation.

Art.6 – Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel ou de déchets sur le parcours, ainsi que toute conduite anti-sportive ou non respectueuse des bénévoles, entraînera la mise hors-course du

contrevenant, sans pouvoir donner lieu à aucun remboursement.

Art.7 – Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation à l'événement, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art.8 – Annulation, intempéries

En cas d'annulation ou de modification de l'événement, totale ou partielle, pour cas de force majeure, ou sur décision administrative, aucun remboursement ne pourra être exigé, ni aucune indemnité perçue. Événements ayant effet de force majeure : incendie, conditions climatiques ou politiques rendant impossibles le maintien de l'événement et notamment : inondation, épidémie, tempêtes, canicule, orage, gel,... A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de l'épreuve afin de garantir la sécurité des coureurs et du public.

Le présent règlement sera réputé « lu et approuvé » par le coureur dès lors qu'il aura validé son inscription.